

Suite à audition et négociation, le comité de pilotage propose au Conseil Municipal de retenir l'offre présentée par l'équipe Sénéchal-Chevallier / Auclair / Park, qui est la mieux-disante avec une note de 86.14 / 100.

Rappel du prix de l'enveloppe à 1 900 000 € et présentation de toutes les photos et coupes du projet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, 2 voix contre,

DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération d'extension de la salle des fêtes et construction d'un espace sportif à l'Atelier d'Architecture SENECHAL-CHEVALLIER/ AUCLAIR/PARK - 57, rue Gloriette - 71100 CHALON SUR SAONE, pour un forfait provisoire de rémunération de 183 350 € HT (cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante euros HT) correspondant à un taux d'honoraires de 9.65%.

DECIDE d'attribuer une indemnité forfaitaire d'un montant de 4000 € HT (quatre mille euros HT) aux deux candidats dont l'offre n'a pas été retenue, conformément à l'article 5.6 du règlement de la consultation.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer le marché à intervenir et tous les documents afférents.

MANDATE Monsieur le Maire pour lancer les consultations relatives aux missions Organisation, Pilotage et Coordination, contrôle technique, coordination SPS et assurance construction dommages-ouvrage.

CHARGE Monsieur le Maire de soumettre le projet aux partenaires financiers susceptibles d'apporter des financements publics et de solliciter les subventions correspondantes.

Salle des fêtes : questions diverses

Vincent LEPRETRE souhaite remercier l'ensemble du conseil pour cette décision qui va impacter la vie de Messigny-et-Vantoux et qui va permettre à la commune d'avoir des installations conformes et qui répondent aux besoins des différents utilisateurs.

Il rappelle qu'il y a une dizaine d'années la décision était prise de construire le groupe scolaire et que le rôle du conseil municipal est d'améliorer les équipements publics au service de la population toute en respectant un calendrier.

Vincent LEPRETRE rappelle l'historique du dossier, MP Conseil a audité tous les utilisateurs de la salle des fêtes. Le projet global ainsi que les surfaces ont fait l'objet d'une précédente délibération.

Intervention de Jean-Marie DUDA : il n'est pas cohérent de mettre la terrasse festive le long des baies vitrées. Vincent LEPRETRE rappelle qu'à aujourd'hui les plans peuvent évoluer et qu'il est prévu de faire glisser le bâtiment sportif afin de créer un écran anti bruit, le long du Suzon.

Intervention de Julien OLLAGNIER : le choix du comité de pilotage a été unanime car ce projet représentait le meilleur compromis entre les coûts, l'approche architecturale et le fonctionnement global.

2 autres dossiers ne répondaient pas à nos attentes, ce projet a l'intérêt de mettre en valeur la salle des fêtes actuelle tout en intégrant la salle de sport, le cabinet a été très précis dans ses estimations, le comité de pilotage a reconnu un réel sérieux dans la démarche et dans la finesse des chiffres.

Vincent LEPRETRE rappelle la volonté du comité de pilotage de rester dans une enveloppe d'honoraires d'architecte inférieurs à 200 000 €, afin de rester dans une procédure adaptée moins onéreuse qu'en procédure de concours.

Il rappelle que suite à la visite des différents sites autour de Messigny-et-Vantoux, le comité de pilotage a constaté que les honoraires étaient en adéquation avec ceux proposés par le cabinet Senechal.

Il précise également que ce cabinet nous propose une remise aux normes RT2012-50%, ce qui veut dire que c'est au-delà de ce que l'on avait exprimé dans le programme (RT 2012-20 %) et que la performance énergétique du bâtiment sera améliorée.

Intervention de Jean-Marie DUDA : Comment finance-t-on le projet ?

Julien OLLAGNIER rappelle ce qui a déjà été évoqué : 1/3 en auto-financement, 1/3 d'emprunt et 1/3 de subventions

Françoise GAY s'inquiète sur le montant des subventions suite aux annonces gouvernementales concernant la suppression de la taxe d'habitation.

Vincent LEPRETRE explique qu'avec le hall sportif homologué pour le tennis, nous aurons aussi des subventions de la fédération, et que des subventions vont être attribuées pour la performance énergétique.

Il explique que dans les projets visités autour de Messigny-et-Vantoux les subventions étaient de l'ordre de 70% et que le comité de pilotage a préféré envisager 1/3 de subventions pour rester prudent.

Demande de Jean-Marie DUDA sur le montant de l'emprunt : Julien OLLAGNIER explique que l'on partira avec un encours de dette à 800 000 €, ce qui correspond à la strate.

Françoise GAY demande à noter dans le compte rendu que le projet n'alourdira pas les impôts pour les habitants de la commune. Réponse négative du maire.

Julien OLLAGNIER explique que c'est un projet structurant pour la commune, qu'il répond à des demandes pour le développement de Messigny-et-Vantoux sans prendre de risque sur l'avenir.

Françoise Gay pose la question du coût de gardiennage et du coût de fonctionnement. Julien OLLAGNIER rappelle que depuis 3 ans, la commune réalise des économies de fonctionnement, et que même s'il y a plus de surface, les salles utilisées actuellement étaient des passoires énergétiques, donc le coût de fonctionnement ne sera pas plus élevé et rappelle que le hall sportif ne sera pas chauffé mais seulement ventilé à 12°.

Il explique également que le comité de pilotage pourra réfléchir à une augmentation de la location pour la salle des fêtes par rapport au coût actuel.

Pour le délai des travaux : 2^{ème} semestre 2018 - Fin hiver 2019

Les aménagements extérieurs compris dans les travaux.

Questions diverses

Etat des rues : Rappel de la loi applicable au 01.01.2017 qui stipule que les collectivités ne peuvent plus utiliser de produits chimiques pour enlever les mauvaises herbes le long des routes et trottoirs. Monsieur le Maire précise que quand il neige, les riverains doivent déneiger devant chez eux, pourquoi ne pas demander aux habitants de nettoyer aussi les mauvaises herbes.

Bords de chemin, de route : un élagage est prévu dans beaucoup de chemins, exemple à Grandchamp et chemin du bas des vignes où le SMOM a envoyé un courrier pour demander d'élaguer, une entreprise élaguera selon les priorités décidées, l'entreprise gèrera également le talus de la rue Maillot.

Remerciements de Monsieur le Maire au nom de l'ensemble du conseil municipal à Jean-François THIRIOT pour la réussite de la fête du 14 Juillet.

Jean-François THIRIOT rappelle que c'est aussi grâce aux conseillers municipaux et aux bénévoles qui travaillent depuis la fête de la musique.

Vincent LEPRETRE explique que suite à la panne d'éclairage public à Vantoux liée à un orage, les réparations ont eu lieu le plus rapidement possible.

Marie-Madeleine FEBVRE explique qu'il y a un problème au cimetière sur l'accès à un robinet et qu'elle a aperçu plusieurs personnes remplir des bidons d'eau, Vincent LEPRETRE propose de neutraliser cet accès à l'eau.

Françoise GAY demande à ce que l'on revoie la numérotation des rues, il lui est expliqué que nous allons prendre des renseignements pour connaître la procédure.

Elle demande également si les assurances pour les voitures communales couvrent les jeunes conducteurs (exemple pour les emplois d'été), Monsieur le Maire va s'en assurer.

Mathieu LECLERC évoque la semaine de 4 jours pour les nouveaux rythmes scolaires, Céline PICCIONE lui explique que la décision de revenir à la semaine de 4 jours était impossible à prendre pour la rentrée 2017, les contrats des animateurs étant déjà engagés et les familles n'ayant que très peu de temps pour s'organiser mais que nous passerons à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018.

Fin de séance à 21 h.

La secrétaire de séance,
Céline PICCIONE